

Environnement opérationnel

Contexte

Serbie

La Serbie accueille la plus importante population de réfugiés et de demandeurs d'asile de la région. En 2008, le rapatriement des réfugiés croates s'est ralenti. Ceci s'explique en partie par l'absence de consensus sur certaines questions qui doivent être réglées dans le cadre du Processus de Sarajevo, destiné à apporter des solutions aux réfugiés. Le processus de retour dans la région ne pourra être mené à terme que si deux questions capitales pour certains réfugiés croates sont réglées, à savoir la restitution des biens et l'indemnisation des ex-détenteurs de droits d'occupation-location.

Malgré les efforts du Gouvernement, l'intégration sur place des réfugiés qui ont des besoins particuliers s'est avérée problématique. L'inefficacité des mécanismes de coordination et l'insuffisance des ressources ont été les principales pierres d'achoppement. Les réfugiés ont des conditions de vie particulièrement difficiles, en raison de la pauvreté généralisée et du taux de chômage élevé. En 2009, le HCR recherchera des solutions pour les réfugiés qui résident toujours dans des centres d'accueil, ainsi que pour les déplacés internes.



Kosovo

Après que le Kosovo ait proclamé unilatéralement son indépendance, les autorités ont entrepris des réformes politiques en accord avec la Proposition globale de

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Bosnie	18 800	18 800	-	-
	Croatie	47 000	47 000	22 000	22 000
	Pays divers	90	90	100	100
Déplacés internes		205 000	205 000	204 000	204 000
Apatrides		17 000	17 000	16 000	16 000
Total		287 890	287 890	242 100	242 100

Règlement portant statut du Kosovo, soumise par l'ancien envoyé spécial du Secrétaire général Martti Ahtisaari. Parallèlement, les activités du HCR et des autres institutions des Nations Unies continuent d'être guidées par la résolution 1244 du Conseil de sécurité sur le Kosovo.

L'arrivée de nouveaux acteurs internationaux, ne relevant pas des Nations Unies, rend la coordination avec les organisations internationales, ainsi qu'avec les autorités, plus difficile. Par exemple, les attributions et la configuration de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ont été révisées en raison du déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui vise à promouvoir le respect du principe de la suprématie du droit, la sécurité et l'ordre public. Le bureau civil international a également implanté une structure au Kosovo pour superviser l'application du Plan de règlement.

La situation économique est toujours très préoccupante au Kosovo. Environ 15 pour cent des habitants sont extrêmement pauvres, 45 pour cent vivent au-dessous du seuil de pauvreté et 41 pour cent sont au chômage. L'économie kosovare a été encore affaiblie par la corruption, par l'instabilité sociale et politique et par l'absence d'infrastructures juridiques, tous ces facteurs décourageant les investissements étrangers.

Le HCR continue à appuyer le retour spontané de groupes minoritaires au Kosovo en offrant une protection et une assistance humanitaire.

Besoins

Serbie

En Serbie, le HCR offre protection et assistance aux réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, ainsi qu'aux déplacés internes en provenance du Kosovo. Le Haut Commissariat œuvre également à la mise en place d'un système d'asile intégré, tout en s'employant à prévenir et à réduire les cas d'apatridie.

Une évaluation participative entreprise auprès de réfugiés et de déplacés internes a mis en évidence des besoins dans les domaines suivants : logement, emploi et activités génératrices de revenus, services médicaux et éducatifs, pièces d'identité et autres documents. Les réfugiés et les déplacés internes qui souhaitent s'intégrer sur place mettent en avant leurs besoins dans le domaine du logement et de l'emploi. Comme il est prévu de fermer tous les centres d'hébergement collectif en Serbie, il sera nécessaire de procurer des logements sociaux ou une prise en charge institutionnelle aux déplacés internes et aux réfugiés qui y résident encore. Les déplacés internes roms, en particulier les femmes et les enfants, représentent le groupe le plus marginalisé, victime de l'exclusion sociale.

Kosovo

Au Kosovo, le HCR s'emploie, en coopération avec les autorités locales et des intervenants clés, à trouver des



Une famille déplacée à l'intérieur de son pays a reçu une vache de la part du HCR.

solutions durables pour les populations déplacées. Le Haut Commissariat aide les structures administratives locales à se doter de moyens plus solides pour offrir une protection internationale. Il contribue également à l'élaboration de systèmes d'asile, ainsi qu'à la prévention et à la réduction de l'apatridie, tout en venant en aide aux réfugiés, aux déplacés internes et aux groupes minoritaires de retour.

L'évaluation réalisée en 2007, en tenant compte des critères d'âge, de genre et de diversité, a indiqué que les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR au Kosovo portaient toujours en priorité sur le logement, le travail des enfants, les violences familiales, la liberté de circulation, l'accès à l'information et l'aide juridique. Il y a également des insuffisances concernant l'accès aux moyens d'existence, l'éducation, la santé, la délivrance de papiers d'identité et l'inscription à l'état civil.

Objectifs principaux

Serbie

- Aider le Gouvernement serbe à trouver des solutions durables pour les déplacés internes en provenance du Kosovo, ainsi que pour les réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine.
- Prodiguer une assistance aux réfugiés qui ont des besoins particuliers, ainsi qu'aux déplacés internes et aux autres groupes marginalisés.
- Œuvrer avec le Gouvernement à l'édification d'un système d'asile en harmonie avec les normes internationales.
- Éliminer les situations d'apatridie, réelles ou potentielles.

Kosovo

- Aider les autorités locales, tant au niveau central que local, à se doter de capacités plus solides pour élaborer et mettre en œuvre des systèmes de protection adéquats, en accord avec les normes internationales.
- Rechercher des solutions durables à la situation des réfugiés de longue date, moyennant l'intégration sur place et la réinstallation dans un nombre limité de cas.
- Travailler avec les autorités à la rédaction et à la promulgation d'amendements administratifs et législatifs pour garantir l'enregistrement en bonne et due forme des réfugiés et des déplacés internes.
- Actualiser les plans d'urgence, en vue de faire face avec rapidité et efficacité à d'éventuels mouvements de population.
- Améliorer les mécanismes de coordination avec les partenaires clés, mettre au point de nouvelles stratégies pour améliorer les conditions de retour et répondre aux besoins de protection de tous les groupes.

Cibles prioritaires

Serbie

- Soixante-dix familles réfugiées sont rapatriées avec leurs biens en Croatie ; 600 déplacés internes effectuent des visites de repérage dans leurs localités d'origine au Kosovo.
- Quelque 270 réfugiés et 1 798 déplacés internes bénéficient d'une assistance en matière de logement et d'une aide - par exemple sous forme d'outils agricoles ou de formations professionnelles - destinée à renforcer leur autosuffisance.
- Environ 500 personnes ayant des besoins spécifiques reçoivent des soins et des médicaments vitaux ; 2 000 personnes sont adressées à des institutions médicales.
- Les réfugiés restants sont naturalisés.
- Quelque 7 000 déplacés internes et 5 000 réfugiés bénéficient d'une aide et de conseils juridiques, destinés à faciliter leur recherche de solutions durables.
- Toutes les personnes qui signalent des violences sexuelles et sexistes bénéficient d'une assistance.
- Un réseau d'équipes mobiles permet de toucher jusqu'à 20 000 personnes résidant dans des centres collectifs isolés, ainsi que dans des logements individuels.
- Une législation, des réglementations et des instructions opérationnelles relatives à l'asile sont adoptées, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile et des systèmes d'orientation sont totalement opérationnels, et la qualité des procédures nationales de détermination du statut de réfugié est améliorée.

Kosovo

- Quelque 2 000 membres de groupes minoritaires de retour au Kosovo, dont 400 individus en provenance de pays tiers et 530 déplacés internes kosovars, reçoivent des aliments d'appoint.
- Au moins 1 300 membres de groupes minoritaires de retour au Kosovo, notamment des individus ayant des besoins particuliers et revenant de pays tiers, reçoivent des colis d'articles de secours ou d'autres formes d'aide.
- Jusqu'à 170 familles réfugiées, déplacées internes ou de retour dans des localités du Kosovo où elles sont minoritaires, bénéficient d'une aide d'urgence dans le secteur des abris.
- Jusqu'à 250 membres de groupes minoritaires de retour au Kosovo bénéficient d'activités génératrices de revenus supplémentaires ; 160 projets de renforcement de l'autosuffisance sont exécutés au profit de populations de retour.

- Quarante projets de développement communautaire sont lancés afin de faciliter la réintégration de groupes minoritaires de retour et de déplacés internes kosovars.
- Quelque 3 000 réfugiés rapatriés et déplacés internes de retour bénéficient d'une aide juridique gratuite, destinée à faciliter des solutions durables.
- Soixante projets visant à favoriser une autosuffisance durable sont exécutés au profit de réfugiés et de déplacés internes.
- Environ 3 000 membres des communautés rom, ashkali et égyptienne sont enregistrés afin d'éliminer les risques d'apatridie.

Stratégie et activités

Serbie

En 2009, le HCR entend renforcer ses programmes de solutions durables pour les déplacés internes tout en continuant à faciliter l'intégration des réfugiés qui ont des besoins spécifiques en Serbie. Les activités d'intégration des réfugiés sur place seront exécutées en appliquant les principes directeurs exposés dans la Stratégie nationale destinée à résoudre les problèmes des réfugiés et dans la Stratégie de réduction de la pauvreté. Le HCR aidera les autorités à fermer les derniers centres collectifs en participant à la construction de logements sociaux et en proposant aux réfugiés et déplacés internes qui déménagent des indemnités en espèces et des projets de renforcement de l'autosuffisance.

En 2009, le Haut Commissariat continuera à réduire ses activités d'assistance sous forme de soins et d'entretien en Serbie.

L'aide au rapatriement, qui sera supprimée à la fin de l'année 2009, sera destinée en priorité aux groupes de réfugiés extrêmement vulnérables, qui pourront faire transporter leurs biens personnels jusqu'à leurs localités d'origine. Le HCR offrira des conseils juridiques sur les questions de logement et de recouvrement des biens, ainsi qu'une aide relative à la délivrance de documents personnels et à la représentation auprès des tribunaux.

Le Haut Commissariat continuera à promouvoir le droit des déplacés internes à regagner la localité de leur choix et facilitera les retours individuels, spontanés et volontaires au Kosovo. Il recensera et enregistrera les déplacés internes qui souhaitent déménager dans une autre région ou regagner leur région d'origine. Une enquête sera menée en collaboration étroite avec les autorités serbes à l'intérieur et à l'extérieur des centres collectifs. On peut espérer qu'une approche et une stratégie communes seront adoptées de part et d'autre de la frontière, au travers de mécanismes d'aide au retour récemment mis en place.

Le HCR continuera d'organiser des visites de repérage et des visites d'information afin d'aider les déplacés internes à prendre une décision en connaissance de cause quant à leur avenir. Comme les autorités n'ont pas défini de politique claire en matière d'intégration sur place des déplacés internes, le Haut Commissariat renforcera les activités d'autosuffisance afin de faciliter l'accès des déplacés au logement et à l'emploi. Il aidera également les pouvoirs publics à protéger et à aider les déplacés internes les plus vulnérables, en accordant une attention particulière aux droits des déplacés roms. Ceux-ci doivent en effet surmonter des obstacles considérables pour accéder au système judiciaire, se faire inscrire à l'état-civil, obtenir des papiers et jouir de leurs droits sociaux et économiques.

Le HCR continuera à coopérer avec les autorités pour renforcer la protection des déplacés internes et des réfugiés et prônera leur prise en compte dans les programmes nationaux et locaux de protection sociale. Il maintiendra son réseau d'équipes mobiles, chargées d'améliorer les services sociaux à l'échelon des municipalités et de mettre les personnes vulnérables en contact avec les structures d'aide nationales existantes. L'Organisation suivra de près la situation de certains groupes vulnérables, comme les personnes âgées, les femmes, les enfants, les adolescents et les victimes de violences sexuelles et sexistes, et leur viendra en aide.

Pour consolider l'asile, le HCR aidera les autorités à s'acquitter de leurs obligations internationales en dispensant des conseils juridiques et une assistance technique, en assurant des formations et en menant des activités de plaidoyer. Le Haut Commissariat évaluera les risques d'apatridie existants et prônera l'adhésion du pays à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Kosovo

Au Kosovo, le HCR conservera une stratégie souple afin de s'adapter à l'évolution de la situation politique. En 2009, le Haut Commissariat jouera un rôle de premier plan dans le processus de retour, en travaillant en étroite partenariat avec les autorités locales et des intervenants clés.

Le HCR dispense des conseils sur des projets relatifs aux retours, à la protection et aux activités de terrain aux autorités locales et à d'autres acteurs. Le Haut Commissariat entend financer des projets faisant appel à la participation des bénéficiaires et intégrant des garanties fondamentales en matière de protection.

Pour prévenir et réduire les cas d'apatridie, l'Organisation continuera d'appuyer les campagnes d'inscription à l'état civil entreprises par l'intermédiaire de partenaires locaux, en particulier auprès des groupes roms, ashkali et égyptiens du Kosovo.

Contraintes

Serbie

Alors que le retour des réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine demeure un processus spontané, les rapatriements organisés en direction de la Croatie devraient s'achever à la fin de l'année 2009. Le degré d'engagement du HCR dépendra des solutions apportées aux problèmes en suspens abordés dans le cadre du Processus de Sarajevo.

La proclamation unilatérale de l'indépendance du Kosovo, en février 2008, posera des problèmes aux déplacés internes qui recherchent des solutions durables. L'absence de progrès concernant l'intégration de la Serbie à l'Union européenne aura un impact sur la qualité des procédures de détermination du statut de réfugié.

Kosovo

L'absence de consensus quant à son statut demeurera le principal défi auquel le Kosovo devra faire face. La nouvelle loi, qui réserve la nationalité aux individus inscrits à l'état civil ou détenteurs de papiers attestant leur qualité de résidents habituels à partir de janvier 1998, pose également un grave problème. Cette loi pourrait exposer les communautés marginalisées et défavorisées à une apatridie *de facto*.

Depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, la tension de plus en plus vive qui règne à Mitrovica, ville à majorité serbe située au nord du Kosovo, entrave les opérations du HCR.

Organisation et mise en oeuvre

Présence du HCR en Serbie (hors Kosovo)	
Nombre de bureaux	2
Effectif total	57
Fonctionnaires internationaux	6
Collaborateurs nationaux	44
VNU	3
Autres	6
Présence du HCR au Kosovo	
Nombre de bureaux	3
Effectif total	78
Fonctionnaires internationaux	9
Collaborateurs nationaux	58
JEA	1
VNU	10

Coordination

Serbie

En 2009, le HCR entend œuvrer avec les autres membres de l'Équipe des Nations Unies dans le pays à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Serbie. Le Haut Commissariat et le PNUD collaboreront à la mise au point de programmes conjoints pour les déplacés internes.

Le HCR se propose d'intensifier sa coopération avec le Gouvernement, principalement avec le Commissariat serbe aux réfugiés et les ministères de l'Intérieur, du Travail et de la Politique sociale, et du Kosovo-Metohija. Le Haut Commissariat coordonnera étroitement ses activités avec celles d'autres institutions des Nations Unies par le biais du PNUAD et prônera la prise en compte des réfugiés et des déplacés internes dans les programmes des organisations d'aide au développement, de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et de l'OSCE. Il poursuivra également sa coopération avec les ONG et les réseaux d'assistance juridique.

Kosovo

En 2009, le HCR travaillera à l'harmonisation des politiques et des interventions en rapport avec la réintégration, l'apatridie, l'asile et les migrations dans l'ensemble de la région. Moyennant une collaboration avec les autorités, il s'emploiera à renforcer les capacités locales pour favoriser les retours et les solutions durables, y compris au niveau municipal.

Le Haut Commissariat participera à divers groupes de travail afin d'intégrer des questions liées à la protection, au respect des droits de l'homme, au renforcement des capacités gouvernementales et à la société civile. Il appuiera également les priorités définies par les autorités kosovares. Le HCR continuera à travailler avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo pour intégrer les questions en rapport avec les retours, les déplacements de population et les minorités dans les programmes d'autres institutions onusiennes.

Le HCR renforcera ses partenariats avec la MINUK, EULEX, le bureau civil international, l'OSCE et la KFOR pour le suivi du respect des droits de l'homme, l'État de droit, le renforcement du système judiciaire et la stabilisation de la situation politique et sécuritaire au Kosovo.

Partenaires

Serbie

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Commissariat serbe aux réfugiés

ONG : *AmitY*, Centre d'aide au logement, Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance, Conseil danois pour les réfugiés, *Intersos*, *Micro Development Fund*, *Microfins*, *Praxis*, *UNION*

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : ministères de l'Administration publique et de l'Auto-administration locale, des Droits de l'homme et des minorités, de l'Intérieur, du Kosovo-Metohija, du Travail et de la Politique sociale

Autres : Banque de développement du Conseil de l'Europe, *BPRM*, Commission européenne, Conseil de l'Europe, Équipe des Nations Unies dans le pays, *Humanitarian Organisation Divac*, *OSCE*, *VNU*

Kosovo

Partenaires d'exécution

ONG : *Advocacy Training and Resource Centre*, *Civil Rights Program/Kosovo*, Conseil danois pour les réfugiés, *Developing Together*, *Kosovo Agency for Advocacy and Development*

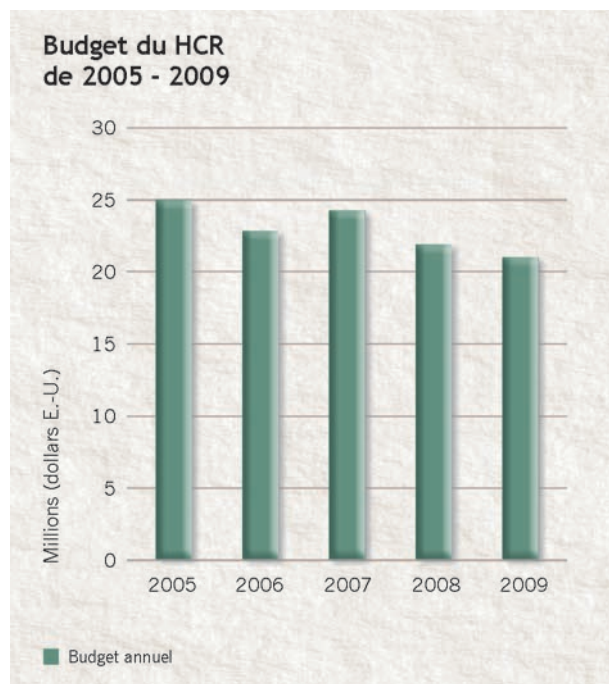
Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : autorités kosovares (ministères compétents)

ONG : *CARE International*, Services de secours catholiquesAutres : Bureau civil international, *EULEX*, *FNUAP*, *HCDH*, *OIM*, *OSCE*, *PNUD*, *OMS*, *UNICEF*, Union européenne

Informations financières

En raison de l'apaisement des tensions dans la région, une tendance à la baisse a été observée dans les budgets opérationnels. Cependant, la hausse des prix et l'appréciation de la devise locale ont une incidence négative sur la mise en œuvre. Des ressources plus importantes seront nécessaires pour maintenir la protection et l'assistance assurées par le HCR à un niveau adéquat. Le Haut Commissariat accordera la priorité aux projets destinés aux groupes extrêmement vulnérables ainsi qu'aux initiatives d'intégration et de réintégration pour remédier à la situation de cette population réfugiée de longue date.



Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel	
	2008	2009
Protection, suivi et coordination	4 934 040	4 088 870
Abris et autres infrastructures	2 393 915	3 388 098
Activités génératrices de revenus	394 415	831 855
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 312 777	1 352 587
Assistance juridique	2 471 829	2 953 358
Besoins domestiques	1 249 865	1 357 166
Éducation	540 979	574 322
Santé	104 159	109 485
Services communautaires	442 612	737 171
Transport et logistique	1 508 956	1 614 457
Vivres	59 717	72 464
Total des opérations	15 413 264	17 079 833
Appui au programme	3 641 124	3 817 362
Total	19 054 388	20 897 195